



No de résolution
ou annotation

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

DEUXIÈME SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

(2000-2001)

LE 12 SEPTEMBRE 2000

1.00 RECUEILLEMENT

2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2000 À 19 h 00
AU 50 BOULEVARD TASCHEREAU
À LA PRAIRIE
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-FORTIN
ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS:

MMES HÉLÈNE CORMIER-LANGLAIS, PASCALE GODIN, MARGOT PAGÉ,
SYLVIE PROVOST-HUOT, FRANÇOISE THÉORET, LINDA
ZAGRODNY-CREVIÉ

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

MME LOUISE BEZEAU, commissaire représentante du Comité de parents
(secondaire)

M. ROCH THIBAUT, commissaire représentant du Comité de parents
(primaire)

MME SUSAN TREMBLAY, directrice générale

M. MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint

AINSI QUE:

MME CLAUDE BOIVIN, directrice des Services éducatifs aux jeunes

MM. JACQUES AUBRY, directeur du Service des ressources humaines

PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles

CLAUDE HÉBERT, directeur du Service des technologies de l'information
et des communications

JULES JOLY, directeur du Service des ressources financières

GÉRARD LACHANCE, secrétaire général

3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roch Thibault

QUE les membres du Comité exécutif adoptent l'ordre du jour suivant, à savoir :

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

6.01A Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 22 août 2000

6.01B Lecture et approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement
de la séance du 22 août 2000, tenue le 29 août 2000

6.02 Correspondance

6.03 Transport des élèves par véhicule de type familial : adjudication de
contrats

6.04 Transport scolaire - Amendement de la résolution C.E.-01912-08-00

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES



No de résolution
ou annotation

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 Liste des comptes : vérification

10.02 Modalités d'emprunt à long terme - 24 535 000 \$: approbation

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 École Félix-Leclerc - Agrandissement pour service de garde - Résultat
des soumissions : information

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES
COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SecrÉTARIAT GÉNÉRAL

**6.01A LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
22 AOÛT 2000**

- DISPENSE DE LECTURE

C.E.-01938-09-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la
séance du 22 août 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

C.E.-01939-09-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE le procès-verbal de la séance du 22 août 2000 soit approuvé avec la correction
suivante, à savoir de biffer le nom de Madame Pascale Godin dans la liste des
présences.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.01B LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 22 AOÛT 2000, TENUE LE 29 AOÛT
2000**

- DISPENSE DE LECTURE

C.E.-01940-09-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la
séance d'ajournement de la séance du 22 août 2000, tenue le 29 août 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

C.E.-01941-09-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais



No de résolution
ou annotation

C.E.-01942-09-00

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 22 août 2000, tenue le 29 août 2000, soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.02 CORRESPONDANCE

**6.03 TRANSPORT DES ÉLÈVES PAR VÉHICULE DE TYPE FAMILIAL :
ADJUDICATION DE CONTRATS**

– MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN LAZURE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roch Thibault

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport pour un (1) véhicule de type familial, à «MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN LAZURE», au tarif de quatre-vingt-dix-sept centièmes de dollar (0,97 \$) le kilomètre.

QUE la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

– SERVICE DE TAXI OXFORD INC.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roch Thibault

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport pour un (1) véhicule de type berline, à la firme «SERVICE DE TAXI OXFORD INC.», au tarif de trente-sept dollars (37 \$) par voyage.

QUE la présidente du Comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.04 TRANSPORT SCOLAIRE - AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION
C.E.-01912-08-00**

IL EST PROPOSÉ par Madame Françoise Théoret

QUE la résolution C.E.-01912-08-00 soit amendée de manière à remplacer «sept dollars et cinquante centièmes (7,50 \$)» par «trente dollars (30 \$)».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

**8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 LISTE DES COMPTES : VÉRIFICATION

La liste des comptes qui se rapportent à la période commençant le 13 juin 2000 et se terminant le 4 septembre 2000 est soumise aux membres du Comité exécutif pour fins de vérification.

C.E.-01943-09-00

C.E.-01944-09-00



No de résolution
ou annotation

C.E.-01945-09-00

10.02 MODALITÉS D'EMPRUNT À LONG TERME - 24 535 000 \$: APPROBATION

ATTENDU qu'en vertu du Règlement CSG 01-1993, adopté le 18 mai 1993 et modifié le 18 janvier 1994 aux termes du Règlement CSG 01A-1994, le Conseil des commissaires a délégué au Comité exécutif de la COMMISSION SCOLAIRE DU GOÉLAND (maintenant connu sous le nom de COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES) (la «commission scolaire»), le pouvoir d'emprunter à long terme;

ATTENDU que ces règlements sont devenus les règlements de la commission scolaire par la résolution C.C.-0187-05-99 adoptée le 4 mai 1999 et qu'un avis de cette résolution a été publié dans Le Journal de Montréal le 7 mai 1999, conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3) alors en vigueur;

ATTENDU qu'en vertu de sa résolution numéro C.E.-01388-10-99 adoptée le 19 octobre 1999, le Comité exécutif a autorisé un emprunt jusqu'à concurrence de 24 535 000 \$ par voie, entre autres, d'un emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement;

ATTENDU que le 1^{er} octobre 1999, la société Financement-Québec (la «Société») a été créée en vertu de la Loi sur Financement-Québec (1999, c. 11) (la «Loi»);

ATTENDU que la Société a pour mission principale de fournir des services financiers aux organismes publics visés par la Loi et, à ces fins, peut leur accorder des prêts;

ATTENDU que les responsabilités découlant des emprunts en cours contractés auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ont été transférées, avec effet au 1^{er} octobre 1999, à la Société;

ATTENDU qu'il est opportun que l'emprunt autorisé le 19 octobre 1999 soit contracté auprès de la Société;

ATTENDU que le Comité exécutif doit approuver les modalités de cet emprunt,

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

1. Que la Commission scolaire soit autorisée à emprunter une somme de 24 535 000 \$ auprès de la Société (l'«emprunt») et à conclure à cette fin une convention de prêt dont un projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
2. QUE la Commission scolaire approuve les modalités de l'emprunt qui paraissent aux annexes A et B jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
3. QU'aux fins de constater l'emprunt, la Commission scolaire soit autorisée à souscrire en faveur de la Société un billet au montant de 24 535 000 \$ dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
4. QU'aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts de l'emprunt, la Commission scolaire soit autorisée à consentir en faveur de la Société une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur la subvention qui lui sera accordée par le ministre de l'Éducation, au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
5. QUE les projets de convention de prêt, d'acte d'hypothèque mobilière et de billet annexés au procès-verbal de cette assemblée soient approuvés et que n'importe lequel de la présidente, du secrétaire général, de la directrice générale ou du directeur du Service des ressources financières de la Commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés pour et au nom de la Commission scolaire, à signer la convention de prêt, l'acte d'hypothèque mobilière et le billet à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet



No de résolution
ou annotation

précité à la Société et à poser tous actes et à signer tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 ÉCOLE FÉLIX-LECLERC - AGRANDISSEMENT POUR SERVICE DE GARDE - RÉSULTAT DES SOUMISSIONS : INFORMATION

C.E.-01946-09-00

CONSIDÉRANT la volonté de l'école de financer l'agrandissement de son service de garde à même les revenus dudit service de garde;

CONSIDÉRANT les prix de soumissions obtenus;

CONSIDÉRANT qu'un budget total de 218 000 \$ est requis pour la construction, les honoraires, les contingences, les permis et les frais divers,

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE les membres du Comité exécutif mandatent la direction générale pour octroyer et signer un contrat de construction pour l'agrandissement du service de garde de l'école Félix-Leclerc au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme «POLYVAL CONSTRUCTION INC.», pour un montant ne dépassant pas cent soixante-dix-huit mille quatre cent quatorze dollars et treize centièmes (178 414,13 \$) et ce, à la condition expresse que le financement du budget total plus les frais de financement éventuels soient assumés par l'école et son service de garde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Compte tenu des coûts exigés, le dossier sera revu lors de la prochaine séance ordinaire et entériné s'il y a lieu.

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 LEVÉE DE LA SÉANCE


C.E.-01947-09-00

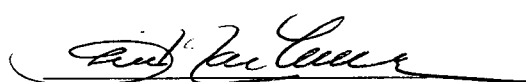
À 19 h 35,

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Bezeau

QUE la séance ordinaire du 12 septembre 2000 soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Présidente de la séance


Secrétaire général